

LES PRINCIPALES SOURCES UTILISÉES

Selon les Chapitres

Chapitres : 1, Importance des entreprises libérales dans l'économie.

2, Les entreprises libérales.

4, L'activité dans les entreprises libérales.

6, Les données régionales.

Les données de ces chapitres sont majoritairement issues de la base de données fiscales FICUS (Fichier unifié de SUSE) de l'INSEE qui contient les déclarations des entreprises relevant du régime fiscal, BIC ou BNC, du bénéfice réel (BIC-RN, BIC-RSI et BNC-DC). Cette base FICUS est enrichie des entreprises ayant opté pour un régime fiscal ultra-simplifié (micro-entreprises ou déclaratif spécial), ces entreprises ne déposant pas de déclaration et leurs principales données comptables sont estimées par l'INSEE. L'ensemble de ces deux bases couvre ainsi l'intégralité des entreprises ayant eu une activité économique en 2004. Afin d'assurer la cohérence avec la définition du champ dit « ICS » (industrie-commerce-services), certaines catégories juridiques comme les associations ont été exclues des exploitations.

Les statistiques sur les créations d'entreprises sont élaborées à partir du répertoire SIRENE .

chapitre 3 , L'emploi dans les entreprises libérales

Pour l'évolution de l'emploi salarié, les données sont calculées par établissement et non par entreprise. Un établissement de moins de 20 salariés peut appartenir à une entreprise à établissements multiples ayant plus de 20 salariés. De même un établissement relevant d'une activité considérée comme libérale peut appartenir à une entreprise ayant une activité principale non libérale. De ce fait, les statistiques d'effectifs par établissement tendent à être plus élevées que celles concernant les entreprises, du moins lorsque ces dernières sont sélectionnées selon un critère de taille d'effectifs. Les statistiques de l'UNEDIC, exhaustives sur les contrats de travail, ont été utilisées.

Les données sur les salariés à temps complet et leurs salaires bruts moyens sont issues des DADS exploitées par entreprise ; la population observée est celle présente au 30 juin. On entend par « salariés à temps complet » les salariés non intermittents travaillant au moins à 80 % ; par différence l'ensemble des « salariés à temps non complet » regroupe à la fois les salariés travaillant à moins de 80 %, les travailleurs à domicile ainsi que les intermittents (emplois dont la nature comporte une alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées).

Les données sur l'emploi salarié issues des données fiscales reprennent l'effectif annuel moyen (et non l'effectif salarié en équivalent temps plein). Dans le cas des déclarations fiscales au régime des BIC ces données faisaient l'objet de

redressements si elles n'étaient pas cohérentes avec les autres données de type comptable, à compter de l'exercice 2002, ces traitements ont été étendus aux déclarations fiscales au régime des BNC. Les évaluations s'en trouvent ainsi améliorées, mais au prix d'une rupture de série, notamment dans la santé avec une baisse des effectifs qui ne retrace pas la réalité et qui d'ailleurs n'apparaît pas dans les séries d'effectifs de l'UNEDIC.

chapitre 5 , Les chefs d'entreprises libérales

Ce chapitre ne concerne que les chefs d'entreprises individuelles. Le répertoire SIRENE, qui a l'avantage de l'exhaustivité, a été utilisé.